

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



### Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le : 08 . 06 . 20 14	N° d'enregistrement: F093 17 P0 177 -
	1. Intitulé du projet	DEPENDENCE CONTROL OF THE PERSON OF THE PER
Aménagement du littoral de Sainte Maxin	me - Plage du Saint Hilaire	
2. Identification	du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou d	u (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Commune de SAINTE MAXIME	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M Vincent MORISSE (Maire)	
RCS / SIRET   2   1   8   3   0   1	1 5 8 0 0 0 1 8 Forme	juridique Commune

# Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.	b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

## 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Une étude relative à l'évolution des traits de côtes, montre qu'entre 1889 et 2004, en dehors de la plage du Centre-Ville qui ne cesse de s'agrandir, la plupart des plages de la commune de Sainte-Maxime subissent une forte érosion.

Depuis les années 80 la commune réalise plusieurs ouvrages de protection contre ce phénomène.

En 2016 la commune de Sainte Maxime fait évaluer l'incidence des différents ouvrages réalisés sur le littoral dont l'objectif est de déterminer les possibilités d'améliorer et de compléter les dispositifs de protection contre l'érosion du littoral afin de préserver les plages de la commune et l'activité économique qui en découle.

Lors de l'étude de la plage du Saint Hilaire, l'enjeu le plus préoccupant observé était l'état du mur de soutènement de la route en surplomb. Pour cela des études spécifiques ont été menées et on permis de déterminer le rôle du ponton béton dans la protection de ce mur.

Le projet prévoit alors la réhabilitation de ce ponton dans son intégralité (ponton + passage piéton).

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet de réaménagement de la plage du Saint Hilaire sont de :

- \* Assurer le maintien du ponton béton qui permet de protéger le mur de soutènement de la route en surplomb,
- \* Maintenir le passage pour les piétons entre la plage des Oursins et la plage du Saint Hilaire en réhabilitant la structure béton.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de génie civil seront réalisés après la mise en place des installations de chantier, des mesures de protection de l'environnement (filet anti-MES, suivi de la turbidité, ...) et de la réalisations des études études d'exécution, des levés bathymétriques et topographique.

Réhabilitation du ponton béton :

- \* Dépose et évacuation du platelage et profilés métalliques ;
- \* Réalisation d'une coque en béton armé.

Démolition et réfection du passage piéton :

- \* Démolition partielle (gardes-corps) et évacuation du passage au droit du bâtiment ;
- \* Réalisation d'une coque en béton armé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La reprise des ouvrages sera réalisée grâce à une coque en béton armé ne nécessitant pas d'entretien périodique. Pour autant, une inspection devra être organisée après chaque forte tempête pour vérifier la tenue et la stabilité de l'ouvrage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adm La décision de l'autorité environn * Notice technique d'information au * Demande de concession de plage * Formulaire d'évaluation des incide * Mise en compatibilité du PLU	nementale devra être jointe au(x) u titre de la loi sur l'eau artificielle	
		opération - préciser les unités de mesure utilisées
- Longueur du ponton béton avant	andeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur du ponton béton après	•	14.5 ml
- Surface du ponton béton avant pr		17.8 m <sup>2</sup>
- Surface du ponton béton après pr		26.6 m <sup>2</sup>
- Longueur du passage piéton	ي ا	36.8 ml
- Surface du passage piéton		54.2 m <sup>2</sup>
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)		
d'implantation	Coordonnées géographiq	ues <sup>1</sup> Long ° ' " Lat ° ' " _
* Commune de Sainte Maxime * Plage du Saint Hilaire	Pour les catégories 5° a), é et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et l'annexe à l'article R. 122-code de l'environnement :  Point de départ :  Point d'arrivée :  Communes traversées :  Commune de Sainte Maxim	Long. 0 6 ° 3 8 ' 2 2 " 93 E Lat. 4 3 ° 18 ' 2 2 " 93 N Long. 0 6 ° 3 8 ' 4 2 " 60 E Lat. 4 3 ° 18 ' 2 3 " 08 N
<ul> <li>4.7 S'agit-il d'une modification/ext</li> <li>4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommaires différentes composantes de voindiquez à quelle date il a été é</li> </ul>	ou cet ouvrage a-t-il fait l'o ment les tre projet et	ouvrage existant? Oui X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Sur la commune littorale de Sainte Maxime
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

	1	Т	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Dans in zone hunde ovent fait l'objet d'une de nitation?		×	Liberté - Egalité - Fraternité
consequence par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		PPR Inondation approuvé le 09/02/2001 (en cours de révision) PPR Feu de forêt - Dispositions rendues immédiatement opposables le 18/12/2013 Zone de sismicité faible 2
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Le projet se situe:  * à 2.2 km au sud du site Natura 2000 terrestre FR9301622 - La plaine et le massif des Maures,  * à 4.0 km au nord du site Natura 2000 marin FR9301624 - Corniche varoise
D'un site classé ?		×	

- Arriv	Záristavas da llimmasi	ryolov.	tial du	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE projet sur l'environnement et le santé humaine au vu des informations
	1 2 5 5 1 C			clisponibles Liberté - Egalité - Fraternité
	<b>envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suiva</b>		'avoir	les incidences notables suivantes ?
	ices potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
c 1/	xime Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources				Suite à la démolition des structures en mauvaises état (platelage, profilés
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		métalliques,), ces dernières seront évacuées en décharges adaptées et agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le ponton et le passage piéton auront des surfaces proches des dimensions actuelles, ne risquant pas de perturber le fonctionnement du site ainsi que les herbiers présent dans la baie (cf. annexe 4).
Milieu naturel			×	La réhabilitation des aménagements pour assurer le maintien du mur de soutènement n'impactera pas les sites Natura 2000 situés au nord et au sud de la zone projet. Un formulaire d'évaluation des incidences sera produit pour le démontrer.

ALT	\$	1	T	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ville a	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire?		X	Liberté - Egalité - Fraternité
Janue-JVJ	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Les ouvrages en béton armé, d'une surface totale au sol d'environ 80.8 m² n'engendreront pas plus de consommation d'espace naturel marin qu'en l'état actuel (72 m²).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Les infrastructures projetées ont été créées afin de limiter les impacts de l'érosion sur le littoral communal.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	

	52	 1	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances	×	Liberté - Egalité - Fraternité
Ville de Sainte-Ma	- If Air O	X	
@ainte-Ma	xime		
	Engendre-t-il des vibrations?	×	
	Est-il concerné par des vibrations ?	×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions			
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

A (100)	-			RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Le ponton et le passage pi <u>èton sont existants. En prévoyant leur</u>
Patrimoline	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	réhabilitation le projet assម្បាក ម្យាច améling tion vieuelle du site sans pour autant augmenter le nombre d'ouvrage ou leur taille.
Sadie de Vie	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	Les activités pratiquées sur la plage du Saint Hilaire et sur le plan d'eau seront conservées.
		ifiées c	1.6 ut	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvé:	s ? Non X Si oui, décriv	vez les	quelles	
L'aménageme				écifique et adapté au secteur. Les effets sont ciblés et n'auront pas d'influence
sur les autres	plages du littoral de Sai	nte Ma	xime.	
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quels	
Marie Marie				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet pbles du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de prégisjon il yous est possible de joindre une dinexe traitant de ces éléments) : Mesur sade réduction ou de suppression liées aux travaux

• Mesure Expecifiques au chantier : \* Récupérer et évacuer vers des lieux adaptés les eaux souillées et les déchets ; \* Limiter le gabant de engins de chantier; \* Limiter et adapter les sources lumineuses; \* Choisir judicieusement les entreprises qui réaliseront les travaux (ces dernières devront justifier de leurs méthodes de travail au regard de la réduction des nuisances sur l'environnement).

Baliser les zones de travaux sur terre et en mer.

Mérine en pracierune organisation et des systèmes assurant la protection de l'environnement terrestre et marin (confinement des zonés d'intervention, suivi de la turbidité, implantation des zones de chantier sur une structure imperméable, gestion des engins et des déchets, ...).

 Définir les périodes d'intervention hors période de forte fréquentation et intervenir de manière à limiter les gênes des riverains et des activités alentours.

Mesures de réduction ou de suppression liées à la consommation des habitats

• Proposer une organisation des plages et des plans d'eau assurant le maintien voire l'optimisation de l'ensemble des activités.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La reprise des ouvrages de la plage du Saint Hilaire s'incrit dans un programme communal visant de préserver les plages de la commune et les activités économiques qui en découlent.

Le choix des travaux a été dicté par leur rôle mais également par la configuration du site. La réhabilitation des ouvrages ne va pas entrainer un changement d'affectation de l'espace naturel maritime de la zone. Les travaux prévus ont été étudiés et des mesures d'atténuations sont prévues en phase de réalisation.

Le projet de réparation de l'ouvrage existant fera l'objet d'une évaluation dans le cadre de la notice technique d'information au titre de la loi sur l'eau suffisamment détaillé pour ne pas nécessiter l'élaboration d'une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	9. Engagement et signuture	
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à	Sainte Maxime le	
Signature	Insérez votre signature en clavant suive cadre ci-dessus  Vincent Morisse	
	Insérez votre signature en el quant sui le cadre ci-dessus Vincent MOKISST	

